

Pithiviers, le 09 juillet 2019

Madame la Préfète d'Eure-et-Loir  
Direction Départementale des Territoires  
Service Police de l'Eau  
17 Place de la République  
CS 40517  
28008 CHARTRES CEDEX

Affaire suivie par Sophie LE CAIN

**N/REF** : MB/AL/130/2019

**Objet** : Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce sur le dossier de demande d'autorisation environnementale unique relatif aux travaux de restauration des cours d'eau du bassin du Loir en Eure-et-Loir

Madame la Préfète,

Par courrier en date du 20 juin 2019, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général, déposé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir (SMAR Loir 28), concernant son programme de travaux de restauration des cours d'eau.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet pour l'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et l'atteinte des objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre sur l'eau, la CLE, par l'intermédiaire de son Bureau, émet un **avis favorable** sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes salutations très distinguées.



Monique BEVIERE  
Présidente de la CLE  
du SAGE Nappe de Beauce